



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel
Pôle Environnement et Guichet Unique ICPE

CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE DIENNES-AUBIGNY

Demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée par le GAEC des DOREAUX, concernant l'exploitation d'un élevage de volailles de chair, sur le territoire de la commune de DIENNES-AUBIGNY

Il sera procédé à une consultation du public, du lundi 03 mai 2021 au lundi 31 mai 2021, ayant pour objet la demande d'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue de l'exploitation d'un élevage de volailles de chair par le GAEC des DOREAUX, situé sur le territoire de la commune de DIENNES-AUBIGNY.

L'installation projetée relève du régime de l'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique 2111 (activité d'élevage, vente, etc. de volailles, gibier à plumes).

Le dossier de demande d'enregistrement, qui pourra être consulté par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, sera déposé en mairie de DIENNES-AUBIGNY.

Un registre, à feuillets non mobiles, sera déposé en mairie de DIENNES-AUBIGNY pendant toute la durée de la consultation afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront aussi être adressées au Préfet, avant la fin de la consultation :

- soit par écrit à l'adresse suivante : Pôle Environnement et guichet unique ICPE – 40 rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS Cedex ;
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-contact-public@nievre.pref.gouv.fr.

Les documents seront mis en ligne sur le site Internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (onglet Publications > Consultation du public).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Préfecture.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est :

Madame Camille HUNOT
PERFOMA ENVIRONNEMENT
Espace Regus Part-Dieu - 20, rue de la Villette
69 328 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04.37.55.34.55

Au vu du dossier de demande, de l'avis des conseils municipaux de DIENNES-AUBIGNY, CHAMPVERT, THIANGES et CERCY-LA-TOUR, et des observations du public, et en l'absence de mesure particulières, l'enregistrement pourra être prononcé par le Préfet de la Nièvre par arrêté d'enregistrement, sans autre procédure.

Si le Préfet envisage, soit de prononcer un refus d'enregistrement, soit d'édicter des prescriptions, il en informera le GAEC des DOREAUX, en lui communiquant le rapport de l'Inspection des installations classées, qui présentera ses observations dans un délai de quinze jours. Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) sera alors saisi.